



## Un bar qui met la musique très forte

-----  
Par TheDude32

Bonjour,

J'habite dans une maison construite en 2016 aux normes RT 2012 (ce qui implique une très bonne isolation phonique et thermique).

Cependant, une brasserie situé à 200 mètres de chez moi met la musique très forte une fois par semaine, de 21H jusqu'à 00h30 (généralement le vendredi soir).

Ma maison arrive à filtrer tous les sons relatifs en provenance du bar sauf, les basses fréquences (les gros boom boom d'une enceinte). Ces fameuses basses fréquences font "vibrer" mes murs. Je pense que vous arrivez à imaginer le genre de bruit que c'est.

J'ai fait des recherches sur internet afin d'améliorer l'acoustique de ma maison et il semblerait qu'isoler les basses fréquences soit très difficile.

Alors, j'ai gentiment contacté la brasserie pour leur demander de mettre les basses moins fortes. Le monsieur très sympa, a accepté.

Sauf que ça ne dure généralement pas plus de 3 semaines. Au bout d'un moment, il finit par remettre la musique très forte et pire encore, il met une enceinte à l'extérieur (sur sa terrasse).

Je lui ai demandé s'il avait quand même une autorisation de la mairie lui permettant de mettre l'enceinte en extérieur, et il s'est contenté de me dire "c'est bon je vais retirer l'enceinte de l'extérieur".

J'ignore si cela est un aveu de sa part mais je doute fortement que la mairie de ma commune lui ai donné l'autorisation de mettre une enceinte dehors.

A chaque fois que j'appelle la police et menace d'appeler un huissier, il arrête immédiatement toujours son tapage.

De plus, je ne suis pas le seul à être impacté par cette situation. Le voisinage se plaint également. Pareil que moi, ils appellent la police à plusieurs reprises et ça finit toujours pareil ; le gérant arrête son bruit outrancier mais il recommence après quelques semaines.

La communication reste possible mais je perds mon temps et mon énergie. Il dit toujours "oui on va faire moins de bruit" et puis après ça repart de plus belle.

La police est déjà intervenue à plusieurs reprises. Ils sont mêmes venus jusqu'à chez moi pour constater l'intensité du bruit. Ils ont admis sans problème que le bruit est bel et bien fort.

Par la suite, les policiers vont voir le gérant, ce dernier baisse le son et puis bah la suite, vous la connaissez maintenant.

Alors, voici que les questions que je me pose.

1/ Est-ce que j'en parle à mon avocat pour entamer des procédures judiciaires ?

2/ Est-ce que j'appelle un huissier pour qu'il vienne constater l'infraction lui même ?

En ce qui concerne mes voisins, ils ont prévus d'engager eux aussi des poursuites judiciaires mais je préfère entamer les démarches dès maintenant de mon côté.

La police m'a dit "plus vous serez nombreux à vous plaindre, plus on pourra se mobiliser".

Merci de m'avoir lu, à bientôt !

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vos démarches amiables n'ayant pas eu de succès, vous avez d'autres options proposées sur ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117  
[/url]

Les policiers sont bien trop gentils... Ils pourraient mettre des PV à répétition, et le maire pourrait réagir aussi ...  
Mais la suite est au tribunal judiciaire, comme vous l'aurez compris.

A plusieurs vous pourriez vous partager les frais d'huissier et d'avocat.

-----  
Par TheDude32

Merci beaucoup !